



REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

REGLEMENT PRIX DE THESE 2013

Depuis 2011, la section régionale Languedoc-Roussillon de la Société Chimique de France a décidé de créer un Prix de Thèse.

Ce prix a pour objectif de récompenser les travaux de thèse, réalisés en Languedoc-Roussillon, d'un doctorant.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires à la constitution de votre dossier de demande de prix de thèse, la liste des pièces à joindre et des informations pratiques.

Article 1 : Attributaires de prix de thèse SCF-LR 2013

Peuvent être attributaires du prix de thèse de la région Languedoc-Roussillon tous les doctorants membres de la SCF ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

Sont prises en compte les thèses avec les pièces jointes demandées **déposées et expédiées** (le cachet de la poste faisant foi), au plus tard le **25 juillet 2014**, à l'adresse suivante :

Société Chimique de France Section Languedoc-Roussillon

Dr. Camille OGER

Faculté de Pharmacie de Montpellier.

15 avenue Charles Flahault

34093 MONTPELLIER

camille.oger@univ-montp1.fr

Renseignements : camille.oger@univ-montp1.fr

Article 2 : Montant du prix de thèse SCF-LR

Le prix de thèse SCF-LR est honoré d'une récompense de 300 euros.

Cette année, à la suite de l'attribution du prix de thèse SCF-LR, les deux finalistes seront automatiquement candidats (sauf si ils ne le souhaitent pas) pour le prix de thèse Inter-Région (Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon). Ce prix sera décerné lors des journées Grand-Sud Ouest (GSO), à Toulouse le 27 novembre 2014, après une présentation orales des 6 candidats retenus (2 Midi-Pyrénées, 2 Aquitaine et 2 Languedoc-Roussillon).

Article 3 :

Le prix de thèse est décerné par un jury dont les membres sont choisis chaque année par le bureau SCF-LR. Le jury se compose paritairement de professeurs d'universités, de maîtres de conférences, de directeurs de recherche au CNRS, de chargés de recherche au CNRS et directeurs scientifiques dans l'industrie, membres du bureau SCF-LR et extérieurs.

Article 4 : Conditions d'attributions du prix de thèse

1- Le candidat doit être membre de la SCF.

2- Le(s) directeur(s) de thèse du candidat doit(vent) être membre(s) de la SCF.

3- Les travaux de thèse doivent avoir été réalisés en Languedoc-Roussillon.

4- Pièces à joindre :

Les candidats doivent impérativement, sous risque de refus, envoyer **par courrier postal et électronique** (adresses ci-dessus) les pièces suivantes :

- Un CV (2 pages maximum)

- Un dossier résumant les travaux de thèse et les publications et/ou brevets associés (4 pages maximum)

- Un exemplaire du manuscrit de thèse sous forme électronique

La règle pour nommer les documents envoyés sous forme électronique est la suivante : nom et prénom - nature du document. Ex : DURAND Marc - CV)

- Les rapports des rapporteurs ainsi que le rapport de soutenance.

Article 5 :

Sous la présidence du président du jury, le jury se prononce sur chaque thèse candidate.

Les membres du jury se répartissent les docteurs sélectionnés pour un examen approfondi de leur thèse.

Le jury choisit et classe les lauréats.

Le jury attribue le prix après délibération.

Article 6 :

Les candidats seront avertis des résultats courant du mois de septembre.

Le candidat lauréat se verra remettre son prix de thèse lors des journées Grand-Sud Ouest, le 27 novembre 2014.

Lors de cette journée, le lauréat présentera ses travaux de thèse sous forme de communication orale en français ou en anglais suivant les termes des GSO, en vue du prix de thèse Inter-Régional et se verra remettre le même jour, le prix de thèse SCF-LR.

Président de la section régionale [Languedoc-Roussillon](#) : Camille Oger

Faculté de Pharmacie de Montpellier.

15 avenue Charles Flahault

34093 MONTPELLIER

Tél : 04 11 75 95 33

Fax : 04 11 75 95 53

camille.oger@univ-montp1.fr